

MAZEROLLES



BULLETIN D'INFORMATION N° 5

OCTOBRE 2002

LA DÉCHARGE

Conscients des inquiétudes d'une partie de nos concitoyens concernant les nuisances dues à la présence de la décharge située sur le territoire communal, nous vous informons du texte élaboré par le conseil municipal et qui a été envoyé aux services compétents.

"Les travaux de réhabilitation de la décharge de Mazerolles étant terminés, les membres du conseil municipal, convoqués par le Maire, se sont réunis le lundi 23 septembre 2002 afin d'apprécier les travaux réalisés par le Syndicat Intercommunal Mixte pour l'Équipement Rural de Montmorillon pour le compte de la Communauté de Communes du Lussacois sur le site et sur les voies d'accès.

En présence du Directeur du SIMER, M. Thierry CADUE, ils ont emprunté la voirie communale détériorée par le passage intensif des camions benne se rendant à la décharge, puis se sont dirigés vers le centre d'enfouissement de la Tuilerie.

Cette visite a permis aux observateurs d'émettre les avis suivants :

en ce qui concerne la voirie communale, la route Mazerolles-Chanteloup peut être considérée convenablement remise en état dans sa partie comprise entre le Goberté et la décharge (bien que des réserves soient émises sur la méthode employée et sur la tenue au vieillissement), dans sa partie comprise entre la décharge et Chanteloup les reprises ponctuelles de la chaussée qui ont été effectuées ne sont ni satisfaisantes ni suffisantes, il est indispensable de reprendre en bi-couche la totalité de ce tronçon. Sur les autres voies, notamment la route menant du Bergault à la RD de Verrières et celle conduisant à la Contrie, des reprises urgentes et ponctuelles sont à réaliser. Les bas côtés sont également à recharger en de nombreux endroits.

En ce qui concerne la décharge de la Tuilerie, l'aire d'enfouissement semble correctement recouverte par 70 cm d'argile plus 30 cm de terre végétale. Les effluents liquides sont canalisés vers les lagunes chargées du traitement biologique et physique des jus émanant des déchets. Des contrôles seront périodiquement effectués dans les piézomètres pour le sous-sol et par prélèvement des eaux issues des lagunes.

Le conseil municipal souhaite qu'une végétalisation du terrain soit réalisée rapidement par semis afin de fixer les apports de terre végétale. Il souhaite également que les services compétents de la Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) visitent le site.

L'aire d'extraction des argiles in situ qui a permis une diminution importante du coût des travaux de recouvrement a créé une excavation. Cette dernière pourrait servir d'exutoire aux seules matières inertes telles ; sable, terre, pierres... déposées dans les déchetteries ou provenant exclusivement des travaux de la CCL et du SIMER.

Le conseil municipal, conscient de la nécessité d'un tel service, mais également des nuisances engendrées par la circulation des poids lourds sur la voirie communale, n'exclut pas cette possibilité mais tient fermement à maîtriser le flux des apports et le plan de circulation des véhicules.

A ce jour, aucune sollicitation d'autorisation de dépôt n'a été formulée, ni accord tacite conclu. Si une telle demande était déposée, les modalités d'application seraient définies par un arrêté municipal qui préciserait la nature des dépôts autorisés, leur quantité et le plan de circulation des véhicules de transport."

REPAS DES AÎNÉS

L'expérience, tentée l'année dernière, d'organiser le repas offert par la commune à ses aînés ayant 65 ans et plus dans l'année, un dimanche à la salle polyvalente, ayant recueilli vos suffrages, nous la renouvelons cette année.

Les personnes qui souhaitent accompagner nos aînés et partager ce convivial repas peuvent se faire inscrire à la mairie avant le 21 octobre. Une participation de 23 € leur sera demandée.

**Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 27 octobre 2002 à 12h30
à la salle polyvalente.**

VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

Vous êtes tous cordialement conviés à la traditionnelle cérémonie des vœux qui aura lieu
le samedi 4 janvier 2003 à 18h 30, salle polyvalente.

LE DISPOSITIF MOBILITÉ EN PAYS MONTMORILLONNAIS

Le Syndicat Intercommunal pour le Développement du Montmorillonnais (SIDEM) a démarré fin 2000 ce dispositif qui se traduit par la mise en place de deux services complémentaires :

- Le service " Relais Informations Itinérantes " (permanences en mairie en relation avec le secrétariat de mairie afin d'optimiser la relation entre les habitants et les divers services administratifs) pour tous les habitants du territoire.

- Le service de transport solidaire couplé avec une action de conduite accompagnée (accessible à un public ayant de faibles conditions de ressources).

Les motifs de déplacement sont divers mais les demandes les plus nombreuses ont trait à la santé, à l'insertion professionnelle et à la justice.

Mazerolles fait partie des 42 communes du SIDEM qui ont adhéré au dispositif en 2001.

N'hésitez pas à vous renseigner en contactant le secrétariat de mairie ou directement le SIDEM .

ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS

Lors de sa réunion du 1^{er} juillet, après un long débat portant sur les essais au champ de plantes génétiquement modifiées sur le territoire communal, le conseil municipal a décidé d'adresser un courrier aux services compétents de la Préfecture, courrier dans lequel il exprime :

- ses regrets de ne pas avoir été préalablement avisé de ces expériences
- ses craintes relatives à la pollution de parcelles exploitées par un agriculteur détenant le label "culture biologique"

- son opposition formelle à tout nouvel essai sur le territoire communal.

ILLUMINATIONS DE NOËL

Comme chaque année, les guirlandes seront mises en service début décembre, jusqu'à début janvier. Deux décorations supplémentaires seront installées devant l'église.

LA DECHARGE

Conscients des inquiétudes d'une partie de nos concitoyens concernant les nuisances dues à la présence de la décharge située sur le territoire communal, nous vous informons du texte élaboré par le conseil municipal et qui a été envoyé aux services compétents.

"Les travaux de réhabilitation de la décharge de Mazerolles étant terminés, les membres du conseil municipal, convoqués par le Maire, se sont réunis le lundi 23 septembre 2002 afin d'apprécier les travaux réalisés par le Syndicat Intercommunal Mixte pour l'Équipement Rural de Montmorillon pour le compte de la Communauté de Communes du Lussacois sur le site et sur les voies d'accès.

En présence du Directeur du SIMER, M. Thierry CADUE, ils ont emprunté la voirie communale détériorée par le passage intensif des camions benne se rendant à la décharge, puis se sont dirigés vers le centre d'enfouissement de la Tuilerie.

Cette visite a permis aux observateurs d'émettre les avis suivants :
en ce qui concerne la voirie communale, la route Mazerolles-Chanteloup peut être considérée convenablement remise en état dans sa partie comprise entre le Goberté et la décharge (bien que des réserves soient émises sur la méthode employée et sur la tenue au vieillissement), dans sa partie comprise entre la décharge et Chanteloup les reprises ponctuelles de la chaussée qui ont été effectuées ne sont ni satisfaisantes ni suffisantes, il est indispensable de reprendre en bi-couche la totalité de ce tronçon. Sur les autres voies, notamment la route menant du Bergault à la RD de Verrières et celle conduisant à la Contrie, des reprises urgentes et ponctuelles sont à réaliser. Les bas côtés sont également à recharger en de nombreux endroits.

En ce qui concerne la décharge de la Tuilerie, l'aire d'enfouissement semble correctement recouverte par 70 cm d'argile plus 30 cm de terre végétale. Les effluents liquides sont canalisés vers les lagunes chargées du traitement biologique et physique des jus émanant des déchets. Des contrôles seront périodiquement effectués dans les piézomètres pour le sous-sol et par prélèvement des eaux issues des lagunes.

Le conseil municipal souhaite qu'une végétalisation du terrain soit réalisée rapidement par semis afin de fixer les apports de terre végétale. Il souhaite également que les services compétents de la Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) visitent le site.

L'aire d'extraction des argiles in situ qui a permis une diminution importante du coût des travaux de recouvrement a créé une excavation. Cette dernière pourrait servir d'exutoire aux seules matières inertes telles ; sable, terre, pierres... déposées dans les déchetteries ou provenant exclusivement des travaux de la CCL et du SIMER.

Le conseil municipal, conscient de la nécessité d'un tel service, mais également des nuisances engendrées par la circulation des poids lourds sur la voirie communale, n'exclut pas cette possibilité mais tient fermement à maîtriser le flux des apports et le plan de circulation des véhicules.

A ce jour, aucune sollicitation d'autorisation de dépôt n'a été formulée, ni accord tacite conclu. Si une telle demande était déposée, les modalités d'application seraient définies par un arrêté municipal qui préciserait la nature des dépôts autorisés, leur quantité et le plan de circulation des véhicules de transport."

LE TRI SELECTIF

A compter du 14 octobre prochain, vos déchets devront être triés avant d'être déposés dans les sacs que vous ont fourni les ambassadrices du SIMER.

Les bennes, ayant deux compartiments, pourront collecter vos différents sacs lors d'un même passage.

GESTE CITOYEN OU INCIVILITE

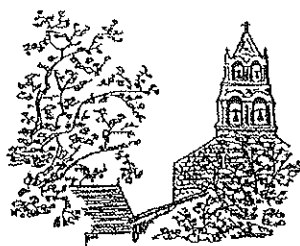
Le geste citoyen, c'est déposer les verres, bouteilles, etc.. dans les conteneurs prévus à cet effet. L'incivilité, c'est par paresse ou négligence, laisser les verres et autres déchets au pied des conteneurs.

L'automne pointe son nez, et les propriétaires riverains du Goberté doivent nettoyer les rives et dégager les embâcles du lit de ce ruisseau.

C'est aussi la saison où vous devez tailler et élaguer vos haies ou vos arbres qui débordent sur la voie publique. Votre responsabilité serait engagée en cas d'accident.

A découper suivant le pointillé

Commune de Mazerolles



NOM :

Prénom :

Adresse :

Vos remarques :

A remettre à un conseiller ou à la mairie